



Déclaration préalable
CAPD classe exceptionnelle
Jeudi 25 juin 2020

Pour cette année, 71 promotions à la classe exceptionnelle sur le vivier 1 et 11 sur le vivier 2...

Mais combien sont-ils et surtout sont-elles à exercer leur métier, de façon exceptionnelle au quotidien?

Combien seront-ils et surtout seront-elles à ne jamais même pouvoir candidater faute d'exercer des fonctions spécifiques et/ou bien trop loin d'atteindre le dernier échelon de la hors-Classe ? En quoi sont-ils et surtout sont-elles moins méritant-es que les autres ?

Nous voulons parler de tous les collègues. Tous ces personnels qui en cette année particulière ont montré leur engagement pour maintenir la continuité pédagogique, pour mettre en place le téléenseignement sans formation et sans moyen, pour garder le contact avec leurs élèves et leur famille, pour essayer d'accueillir les élèves après le 11 mai avec la mise en place de protocoles qui évoluaient au jour le jour...

L'administration a décidé de réserver cette classe exceptionnelle à des personnes de son choix. Cette disposition est injuste et peu transparente notamment sur la façon dont l'avis est attribué.

L'instauration de la classe exceptionnelle a induit une rémunération au mérite et le fait que les choix de carrière entraînent un indice terminal différent, c'est pour nous simplement inadmissible.

Au contraire, notre revendication d'un avancement automatique pour tous-tes aurait été une meilleure réponse de justice et d'équité et aurait permis de reconnaître l'engagement professionnel de toutes et tous au quotidien, dans toutes les classes.

Ce sont ces valeurs que, depuis sa création, le SNUipp- FSU porte dans les instances.

Nous constatons que les fonctions « hors la classe » sont largement favorisées. Serait-ce un quiproquo entre le grade « hors-classe » et l'exercice « hors la classe » ? Toujours est-il que ces fonctions permettent davantage cette promotion qu'un exercice en classe ! Dans les promouvables à la classe exceptionnelle de cette année, un tiers sont... des adjoints...

Nous vous demandons de prioriser les collègues "retraitables" en septembre 2020. Nous demandons que soit pris en compte comme 1er critère le dossier de retraite déposé et de modifier votre projet en conséquence.

Le protocole du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique est bafoué et méprisé comme le sont ces femmes, encore une fois mises à l'écart... La création de la classe exceptionnelle est pour nous un pur outil de management qui oppose les collègues et renforce les inégalités hommes-femmes.

Quelques chiffres : cette année, 76,26% de femmes sont éligibles à la classe exceptionnelle alors qu'elles représentent 85,4% de la profession...Mieux encore, sur les 9 collègues éligibles à l'échelon spécial, 3 sont des femmes, soit 33% !!!

Pour le vivier 1, 76,06% de femmes seraient promues pour 78,13% de promouvables...nous demandons un rééquilibrage qui permette une promotion supplémentaire d'une collègue femme.

Un long chemin reste à faire pour l'égalité hommes/femmes...

En conclusion, je dirai que face à l'immense défi de faire réussir nos élèves, malgré nos difficiles conditions de travail, malgré les difficiles conditions de scolarisation, malgré le sous-investissement du

pays dans l'école, malgré la situation particulière vécue cette année et bien face à ce défi, nous sommes toutes et tous EXCEPTIONNEL-LES !